

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 9

Artikel: Centre d'information pour la prévention des incendies

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre d'information pour la prévention des incendies

64

« C'est inouï... »

... ce que les gens peuvent être négligents avec le feu», s'exclamait un brave père de famille en buvant son café avec son épouse, un dimanche, après un bon repas. Il venait de lire dans le journal que quelque part dans les Préalpes, des touristes avaient allumé un feu derrière un chalet pour y griller des saucisses, puis étaient partis sans éteindre complètement les braises. Le chalet avait flambé peu après.

« Il faut que je raconte cela aux enfants, afin que la leçon ne soit pas perdue pour tout le monde », dit-il. Il déposa son journal sur la table et se rendit dans la chambre où jouaient les enfants. A peine avait-il terminé son « speech » qu'il entendit des cris dans la chambre à manger. Il s'y précipita et que vit-il ?

Sa femme, très agitée, la cafetièrerie renversée à la main, le reçut en ces termes : « Tu as étendu ton journal sur la table, par-dessus le cendrier dans lequel tu avais déposé ton cigare tout allumé... ». Le spectacle n'était en effet guère brillant : du papier carbonisé gisait dans une mare de café où surnageait un gros cigare... maintenant éteint, le tout dégageant une odeur qui ne rappelait ni celle du moka ni celle du havane !

« C'est inouï, en effet ! » approuva l'épouse indignée.

CIPI.

Cause du sinistre : la négligence

Les incendies ont des causes très diverses, de la simple négligence à l'intention criminelle. Le plus souvent, il s'agit de négligence ou d'imprudence. Un promeneur jette sa cigarette allumée dans un buisson : incendie de forêt ; une ménagère oublie une casserole d'huile sur la plaque électrique allumée : incendie de cuisine ; elle nettoie un vêtement avec de la gazoline sans ouvrir la fenêtre puis allume une cigarette : explosion ; un ouvrier soude un tuyau sans se soucier des étincelles qui mettent le feu à un tas de chiffons : incendie de cave, de galetas, de garage ; le moteur de la soufflerie du foin n'a pas été revisé depuis longtemps, il s'échauffe ou crache des étincelles : incendie de la ferme ; un voyageur fume une dernière cigarette avant de s'endormir et la laisse choir : incendie d'hôtel. La liste pourrait être allongée indéfiniment. Mais que de dommages, de misères pour une cause apparemment infime !

CIPI.

Protégeons nos forêts

On parle beaucoup de la protection et de la conservation de nos forêts, lieux idéals de détente, productrices du précieux oxygène dont a tant besoin le monde menacé de

pollution. Les communes lancent à cet effet de nombreux appels et nous leur en sommes reconnaissants. Cela n'empêche pas, hélas, des promeneurs inconscients de jeter dans les taillis des allumettes ou des mégots de cigarette mal éteints, ou d'abandonner un feu de pique-nique sans l'avoir d'abord copieusement arrosé. Il en résulte souvent des incendies dévastateurs et il faudra alors des années, des dizaines d'années pour que le dommage soit réparé. Ne l'oubliions pas lorsque nous profitons de nos magnifiques forêts.

CIPI.

Des incendies qui coupent le souffle

Toute combustion absorbe de l'oxygène, cet élément de plus en plus précieux à notre époque de pollution. Beaucoup de ces combustions d'oxygène sont presque aussi indispensables pour l'économie du pays, pour notre bien-être, que pour notre respiration. Nous ne pouvons donc guère éviter ces dépenses d'oxygène. Nous pourrions par contre nous attacher à restreindre les dommages que causent des événements qui sont de gros accapareurs de ce fluide vital : les incendies.

En Suisse seulement et en une seule année (1969), des valeurs pour un montant total de 137 millions de francs – sans compter un seul centime pour l'oxygène ainsi vili-pendé – ont été saccagées par le feu. Ce chiffre sera encore beaucoup plus élevé en 1971. Il est prouvé qu'un tiers au moins des incendies sont dus à la négligence, à l'imprudence, à l'étourderie, à la paresse.

Tous les jours, nous violons les règles élémentaires de la prévention du feu, sans mauvaise intention – quoique les incendies criminels soient fréquents – mais néanmoins volontairement, car ces règles, nous les connaissons ! A chaque instant quelqu'un commet une imprudence en toute bonne conscience ; la plupart du temps, il n'en résulte aucun dommage ; mais trop souvent pourtant, les conséquences de ces gestes inconsidérés sont désastreuses.

Le feu a détruit des masses de biens, souvent irremplaçables, affaiblissant ainsi le potentiel économique de tout le pays, le patrimoine aussi bien d'un individu que de la communauté. Chaque fois, le feu a absorbé une partie de l'oxygène indispensable à notre respiration. Ne croyons pas qu'il en restera toujours assez ! ». Nous savons aujourd'hui que la pollution de l'air prend des proportions alarmantes. Par conséquent, l'appel « Aidez à prévenir l'incendie » nous concerne tous, sans exception.

CIPI.

Prescriptions en matière de police du feu

DK 389.6:69

CRL Commission de recherche pour la construction de logements

67

Désignation

Titre: Prescriptions cantonales suisses en matière de police du feu.

Auteur: Leo Weiss, docteur en droit, Mutschellenstrasse 183, 8038 Zurich.

Editeur: Bureau fédéral pour la construction de logements, Effingerstrasse 55, 3003 Berne, sur proposition de la CRL, Laupenstrasse 45, 3000 Berne 10.

Caractéristiques

But du rapport: Compilation des prescriptions cantonales suisses en matière de police du feu, à considérer comme normes techniques de la police des constructions. Com-

Les incendies absorbent trop d'oxygène

Toute combustion absorbe de l'oxygène; beaucoup de ces phénomènes sont indispensables à l'économie du pays, mais un trop grand nombre de sinistres sont dus à la négligence: les 9000 à 10 000 incendies par année qui détruisent stupidement chez nous des quantités énormes d'oxygène – sans compter les dégâts matériels. Ainsi, ces sinistres n'anéantissent pas seulement des biens souvent irremplaçables, mais amenuisent la teneur de l'air en oxygène. A l'heure où la pollution croissante de l'air inquiète les savants et les autorités, admettons que l'appel «Aidez à prévenir les incendies» nous concerne tous.

CIPI.

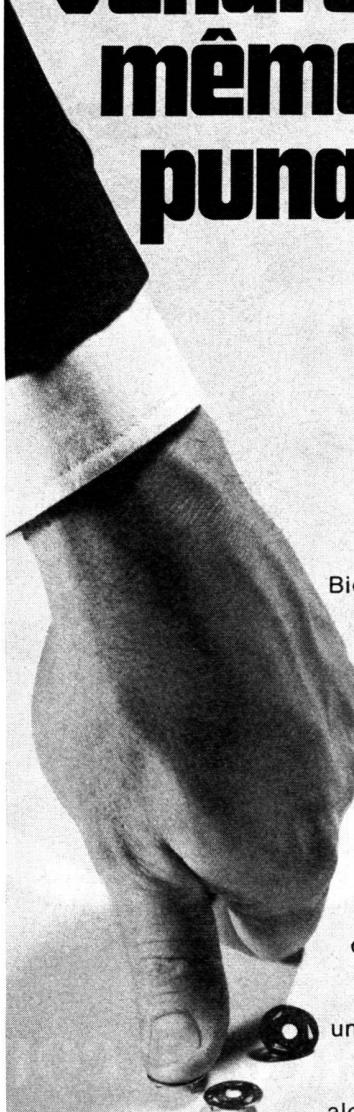
Savez-vous...

- qu'un tiers de tous les incendies sont dus à la négligence?
- qu'en 1969, quelque 137 millions de francs sont partis dans la fumée des incendies, en Suisse? Et en 1971? A ce jour, les dégâts sont déjà presque aussi élevés que pour toute l'année 1969...
- qu'un décilitre de benzine forme au contact de l'air 2000 litres d'un mélange hautement explosif? Attention, pas d'allumette ou de cigarette non seulement tout près de l'essence, mais aussi dans un assez grand rayon!
- que toute combustion absorbe de l'oxygène? Dans l'économie du pays, l'industrie a inévitablement besoin de combustions. Par contre, les 9000 à 10 000 incendies dus en grande partie chaque année à la négligence dérobent à notre respiration un oxygène qui – les savants l'affirment – commence à devenir sur notre planète un élément précieux.

CIPI.

Nous ne vous laisserons pas tomber!

Nous vous vendrons même les punaises!



Bien sûr! Vous pouvez compter sur nous. Jamais nous ne vous laisserons dans l'embarras. Vous avez eu (ou vous aurez) recours à nous pour l'organisation de vos bureaux techniques. Nous ne vous apprendrons pas que nous vous offrons là une collaboration efficace, basée sur une longue expérience. Construisez-vous de nouveaux bâtiments, alors nous travaillerons en team avec votre architecte. Réorganisez-vous d'anciens bureaux, nous serons votre interlocuteur direct, réceptif à tous vos désirs. Mais quand tout sera installé. Quand votre bureau ou votre atelier entrera en fonction... Eh bien, nous serons encore à vos côtés. Vous trouverez chez nous tout le petit matériel dont vous aurez besoin. Voyez notre magasin-exposition : papiers, compas, tés, équerres, colle, couleurs... Bref, tout. Jusqu'aux punaises. Alors, vous voyez bien, nous ne vous laisserons pas tomber.

Racher

Racher et Cie S.A.
31, rue Dancet, 1211 Genève 4, Tél. 022 24 72 30